



COMPTE RENDU DU
CHS-CT DU 22 SEPTEMBRE 2020

En raison de la crise sanitaire, les déclarations liminaires des organisations syndicales n'ont pas été lues mais envoyées la veille au Président du CHS-CT pour être annexées au procès verbal (déclaration CGT jointe).

L'ordre du jour important a nécessité le report d'une partie de ce dernier dans un prochain CHS-CT prévu le 7 octobre prochain.

Le 1^{er} point concernait le dispositif sanitaire mis en place à compter du 1^{er} septembre. Les éléments du dispositif sont repris dans la note de service N°25/2020. Il a été demandé par la CGT un point exhaustif concernant le dispositif exceptionnel ouvert en juillet dernier permettant au responsable local d'octroyer le télétravail dans la limite de 3 jours. A cela la direction a reconnu le flou de la situation sur cette question. Elle doit faire le point avec chaque chef de service pour connaître la situation exacte. Rappelons que les refus d'accorder le télétravail peuvent faire l'objet d'un recours par l'agent auprès de la CAP locale compétente.

Nous avons rappelé qu'avec la reprise de l'épidémie, il était important que les agents, à leur demande, puissent bénéficier du télétravail, d'autant plus lorsque la direction locale continue à s'évertuer à créer des open space à l'image du SDIF de Louviers (proscrit par le Secrétariat Général).

Les commandes de masques s'effectuent sous l'égide du Préfet qui gère l'ensemble des administrations publiques. Chaque agent doit recevoir une dotation par l'intermédiaire de son chef de service.

La CGT reste disponible auprès de tous les collègues qui souhaitent avoir des renseignements complémentaires.

Le CHS-CT devait se prononcer sur la création du SDIF de Louviers. Notre déclaration liminaire portait exclusivement sur ce sujet en lien avec le sujet amiante (point N°7 de l'ordre du jour).

La CGT a rappelé son hostilité à ce projet, partie intégrante du NRP, combattu fermement tant au niveau local que national. Les difficultés annoncées par la création d'une seule structure départementale se font jour : volume de réception téléphonique et physique, open space, locaux exigus, formation...

Le sujet amiante a fait l'objet d'un long débat. Malgré notre opposition et notre intervention au niveau de la DG, M Brenner est resté inflexible. Il n'y aura donc pas de désamiantage de l'open space destiné aux agents du SDIF !

Malgré le rapport de l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), le positionnement de certaines organisations syndicales et les recommandations inscrites dans le guide amiante du SG, M. Brenner est passé outre et confirme son projet initial.

La CGT estime regrettable que sur un tel sujet nous ne puissions trouver un accord permettant de garantir la santé des collègues à long terme.

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, des fonds vont être mis à disposition des administrations publiques pour effectuer des travaux (rénovation énergétique, etc.).

M Brenner, propose dans ce cadre d'y inclure des travaux de désamiantage et de faire remonter très rapidement un dossier. Son premier choix portera sur le site de Pont Audemer, une majorité syndicale souhaitant qu'on s'attarde sur le site de Louviers en cours de travaux.

Nous avons assisté à un bel exercice de démocratie !

Concernant le point budgétaire, il restait environ 17000 € pour l'exercice 2020. Du fait du refus de désamianter, la proposition de la CGT de cofinancement tombe.

M Brenner a décidé l'achat de masques supplémentaires, Solidaires et CGT s'y sont toujours refusés, au motif que l'employeur devait fournir le matériel adéquat aux salariés conformément au code du travail.

Dorénavant la Préfecture prend en charge l'approvisionnement en quantité suffisante pour chaque agent.

Là encore, en dernier lieu, M Brenner décide seul.

Un point détaillé du budget 2019 vous sera fait avec le compte rendu du CHS-CT du 7 octobre prochain.